

Conseil Municipal du 3 octobre 2022

à 18h00

N°ordre 45
N° identifiant 2022-0210

Titre Acquisition d'une parcelle auprès de l'association "La Chevalière des Cours" - rue du Bas des Sables à Poitiers

Rapporteur(s) M. Aloïs GABORIT
Date de la convocation 26/09/2022

Président de séance Mme Léonore MONCOND'HUY
Secrétaire(s) de séance

PJ. Plan de situation - Poitiers parcelle EP n°427 – La Chevalière des Cours

Membres en exercice 0
Quorum 27

Présents 0

Absents 0

Mandats 0 **Mandants** _____ **Mandataires** _____

Observations

Projet de délibération étudié par:	Commission Transition écologique et résilience
------------------------------------	--

Service référent	Direction Générale Adjointe Transition écologique Direction Urbanisme - Habitat - Foncier
------------------	--

L'association « La Chevalière des Cours », association dont l'objet principal est la pratique du jeu de boules en bois a procédé à sa dissolution lors d'une assemblée générale en date du 11 juin 2022. Un liquidateur a été désigné afin d'apurer l'actif de l'association et celui-ci a convenu de céder la parcelle cadastrée EP n° 427 d'une superficie de 703 m² à la Ville de Poitiers.

Cette parcelle dispose d'une plateforme de jeu pour les boules en bois ainsi qu'une cabane. Ce terrain permettra à la Ville d'implanter les équipements nécessaires à la réalisation de la baignade dite de Tison pour l'été 2023.

La cession a été convenue pour la somme de 25 000 €.

En vertu des articles L. 1311-9 à L. 1311-12 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), ce bien immobilier étant d'une valeur inférieure à 180 000 €, aucun avis de France domaine n'a été sollicité.

Les frais d'acte seront à la charge de la Ville de Poitiers.

Après examen de ce dossier, il vous est proposé :

- **de donner votre accord quant à la réalisation de cette acquisition aux conditions sus indiquées**
- **d'autoriser Madame la Maire ou son représentant à signer tout document à intervenir sur ce sujet**
- **d'imputer la dépense, soit 30 000 €, y compris provision pour frais d'acte, à l'opération 2004 « Végétalisation de la ville – Tison : stabilisation des berges et aménagement », article 2111 du budget Principal.**

POUR	0		La Maire,
CONTRE	0		Mme Léonore MONCOND'HUY
Abstention	0		Le Secrétaire,
Ne prend pas part au vote	0		

RESULTAT DU VOTE	
-------------------------	--

Affichée le	
Date de publication au Recueil des Actes Administratifs	
Date de réception en préfecture	
Identifiant de télétransmission	

Nomenclature Préfecture	3.1
Nomenclature Préfecture	Acquisitions